

Leur lui appartient depuis longtemps  
Par ces motifs

Ordonne

Le terre "Vaikau", sise à Panamohépu, ci-dessus désignée, appartenant  
au nomme Vaikau.

Fait et arrêté à Omoa le six huit après mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1777

n° 1014 des Enquêtes

Déclaration. Renonciation du nomme Vaikau, cultivateur,  
domicilié à Panamohépu.

Le nomme Vaikau, s'occupant de jour en jour de ses affaires mil  
neuf cent cinq et a revendiqué la terre Vaiké, sise à Panamohépu, de une  
contenance de six cents ares, plantes de cocotiers, bornes au Nord  
par la montagne, au sud par un ruisseau, à l'Est par la terre Moé,  
à l'Ouest par la terre Moio.

Lequel n'ayant pas de titre, nous avons procédé à l'administration  
à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient  
depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonne

La terre "Vaiké", sise à Panamohépu, ci-dessus désignée,  
appartient au nomme Vaikau.

Fait et arrêté à Omoa le six huit après mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1778

n° 1015 des Enquêtes

Déclaration. Renonciation de la femme Viatou,  
cultivatrice, domiciliée à Panamohépu.

Le nomme Vaikau, mandataire verbal de la femme Viatou  
a été présenté de jour en jour mil neuf cent cinq et a revendiqué  
au nom qu'il agit la terre Paonau, sise à Panamohépu, de une contenance  
d'un hectare, cinquante ares, plantes de Cocotiers, bornes au Nord  
par la montagne, au sud par un ruisseau, à l'Est par la terre Teihitamu,  
à l'Ouest par la terre Pavere.

Lequel n'ayant pas de titre, nous avons procédé  
à l'administration à une enquête administrative de laquelle il résulte que la  
dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonne